Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit du sol pour avoir la nationalité française de plein droit

---
Par Wissem

Bonjour,je suis né en France à Paris a frênes val de marne le 5/6/1975 j' ai eu donc ma majorité avant 1993
Donc c est le droit du sol intégral qui s appliqué sur moi
Normalement sans manifestation de volonté alors suis je Français de plein droit ?merci pour votre réponse
Et comment et d où procéder pour avoir la nationalité française